

## A travers les revues

Il ne nous appartient pas de nous étendre ici sur un livre qui ne manquera pas de faire autorité, mais dont l'objet est, en majeure partie, étranger à l'œuvre de la Croix-Rouge.

Bornons-nous à signaler que dans la première partie de l'ouvrage, où l'auteur étudie les sources du droit international aérien, il parle de la Convention sanitaire internationale sur la navigation aérienne, signée à la Haye le 12 avril 1933, qui a pour but de prévenir la propagation, par la circulation aérienne, des maladies contagieuses. En corrélation avec cet accord, M. Meyer fait allusion à l'activité déployée par le Comité international de la Croix-Rouge dans le domaine de l'aviation sanitaire.

J. P.

## A travers les revues

*Revue suisse de Médecine*, Berne, n° 26, 29 juin 1944.

« La vaccination antidiphthérique à Genève » (Dr H. Audeoud).

L'auteur donne des chiffres très intéressants concernant la valeur de la vaccination antidiphthérique à Genève. Grâce aux efforts faits depuis 15 ans, la diphtérie semble vaincue d'après la statistique, publiée par le Dr Audeoud et de laquelle nous tirons les chiffres suivants : 1943, 25.000 enfants ont été vaccinés depuis 1929 dans les 13 centres de la ville et de la campagne, sans incidents notables. La diphtérie faisant des ravages dans le reste de la Suisse (en 1941 : 1115 cas avec 59 décès ; en 1942 : 1800 avec 95 décès ; en 1943 : 3655 cas et 84 décès, frappant particulièrement les enfants) ; Genève est citée en exemple, et des centres de vaccinations gratuites sont créés dans d'autres cantons, comme notamment à Bâle, Zoug, Zurich, Schaffhouse, puis Soleure, les Grisons, Berne et Fribourg. Mais, l'immunisation étant effective dans 98-99% des cas, il en reste donc 1-2% non immunisés, soit 100-200 cas pour les 10.000 enfants des écoles. Ceux-là peuvent donc contracter la diphtérie et doivent être traités rapidement et intensément par le sérum. Néanmoins la vaccination obligatoire signifie un grand progrès de prophylaxie. Elle est du reste largement répandue à l'étranger, comme par exemple en Norvège et en Grande-Bretagne, pays où elle est obligatoirement appliquée. A Genève, le Service d'hygiène a introduit depuis 1942 la vaccination obligatoire anti-variolique et anti-diphthérique simultanée, pour tous les enfants qui atteignent leur deuxième année.

*Der Deutsche Militärarzt*, Berlin n° 5, mai 1944.

Parmi les quinze articles originaux formant le contenu de ce numéro, nous citerons les suivants :

« Le traitement antiseptique des blessures de guerre » (Dr G. Neumeyer).

L'auteur recommande comme antiseptique local la solution de Chlumsky (Acid. carbol. puriss. 30 g. Camphorae tritae 60 g. Alcolh. absol. 10 g.). Bien connue des médecins, cette solution n'était guère employée jusqu'à présent que pour le traitement des infections articulaires. Or, les expériences faites par l'auteur prouvent qu'elle est très

efficace comme antiseptique local ; il n'y a jamais eu ni d'accidents sérieux, ni de nécroses ou de corrosions des tissus. Il importe cependant qu'elle soit préparée selon la formule indiquée ci-dessus, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas contenir d'eau, ce qui serait le cas, par exemple, si on la préparait avec l'acid. carbol. liquefact. au lieu de l'acid. carbol. puriss. ou en remplaçant l'alcool absolu par l'alcool concentré de 95 à 96%. L'effet de la solution de Chlumsky comme antiseptique local s'est révélé plus sûr que celui de certains sulfonamides, notamment le mélange de Marfanil-Prontalbin employé par l'auteur à titre de comparaison.

« Pathologie et thérapie des intoxications par des gaz nitreux » (Dr K.-W. Essen).

Description de 4 cas d'intoxication par des gaz nitreux, caractérisés surtout par un état d'asphyxie grave. Deux cas ont pu être guéris par des inhalations d'oxygène ; dans les deux autres il fallut, en outre, des transfusions de sang et des injections de strophantine ou du « sympatol » comme stimulants du cœur et de la circulation.

« Thérapie des angines dans la troupe » (Dr J.-A. Sajitz).

Se basant sur une expérience de dix cas d'angine Plaut-Vincent, l'auteur recommande des badigeonnages de la gorge au « Spirobismol » (Treupha Homburg), 2 ou 3 fois par jour. Guérison en trois ou quatre jours, exceptionnellement en 5 ou 6 jours.

*Revue suisse de médecine*, Berne, n° 31, 1944.

« Vitamines, antivitamines et sulfamidés » (Dr L. M. Sandoz).

Etude critique concernant les idées actuelles relatives à l'action des sulfamidés sur les pneumocoques, les streptocoques, etc. Il est reconnu que les sulfamidés agissent par bactériostase et non comme agents bactéricides. On est arrivé à la constatation que leur action est en relation avec une sorte d'inhibition d'un processus métabolique ou fermentaire ayant son siège dans les microorganismes dont il s'agit. Des recherches ultérieures ont démontré que ces microbes ont besoin d'un facteur important assurant leur croissance et que ce facteur n'est rien d'autre que l'acide para-aminobenzoïque de composition chimique très voisine de celle des sulfamidés. Cette substance étant donné ses propriétés, a reçu le nom de vitamine H'. La sulfanilamide, antagoniste de cette substance, s'opposant au métabolisme normal du facteur H', est donc une antivitamine. On a pu concevoir cette vérité que le corps sulfamidé utilisé thérapeutiquement ne faisait que déplacer l'acide para-aminobenzoïque de sa combinaison protidique pour se substituer à lui, en raison de la similitude de sa constitution chimique, pour donner naissance à un corps inactif, ne pouvant nullement aider à la prolifération bactérienne. Les premières antivitamines connues sont donc les sulfamidés, médicaments chimiothérapeutiques. D'autre part, la dose massive d'attaque par le sulfamidé s'expliquerait par la nécessité de déplacer quantitativement le plus possible d'acide para-aminobenzoïque du ferment de prolifération bactérienne et de placer l'agent pathogène dans les conditions les plus favorables à l'attaque des phagocytes qui n'auront plus désormais devant eux qu'un « ennemi » réellement dévitalisé. Dans ces conditions, toute recherche de médicaments actifs envers les maladies infectieuses devra comprendre les deux points suivants : a) recherche des facteurs de croissance des bactéries, que l'on peut appeler « vitamines », et b) recherche des antivitamines correspondantes, sous la forme de sulfamidés, qui interviennent dans un des

## A travers les revues

nombreux processus métaboliques caractérisant la vie à un point d'impact déterminé, pour le perturber.

*Revue médicale de la Suisse romande*, Lausanne, n° 7, 1944.

Ce numéro contient les travaux originaux suivants :

« Fébricules interminables et tuberculose rénale occulte » (D<sup>r</sup> René Burnand). — « Trachéo-bronchite pseudo-membraneuse grippale simulant la diphtérie » (D<sup>rs</sup> H. Audeoud et P. König). — « Fréquence de l'insuffisance sécrétoire gastrique, ses conséquences et son traitement » (D<sup>r</sup> Michel J. Demole). — « Considérations sur la ptose rénale soit-disant posttraumatique » (D<sup>r</sup> Ch. Perrier). — « La formation des protéines du sang et les plasmocytes » (D<sup>r</sup> M. Dubois-Ferrière). — « La Pallida-réaction dans la syphilis et l'aspect actuel du problème des anticorps du liquide céphalo-rachidien » (M<sup>me</sup> Irène Muster).

*Médecine et hygiène*, Genève, n° 31, 1944.

« Sulfamidés et pénicilline ».

La découverte des sulfamidés dont l'industrie pharmaceutique suisse a créé des représentants actifs et bien connus (Haptocil, Cibazol, Irgafène, Irgamid et Diazil), constitue un progrès décisif dans la lutte contre l'infection. Actuellement, la littérature anglo-saxonne rapporte les résultats obtenus avec un nouveau produit anti-infectieux, la *pénicilline*, qui possède un effet bactériostatique élevé contre les divers germes pathogènes. Bien qu'on soit porté un peu facilement à surestimer les possibilités thérapeutiques de produits chimiques ou biologiques nouveaux, on peut dire cependant qu'il n'est pas exagéré de comparer l'effet de la pénicilline à celui qu'on obtient avec les sulfamidés. Si l'on compare les effets thérapeutiques de la pénicilline à ceux des sulfamidés, il y a lieu de reconnaître en la pénicilline une supériorité incontestable puisqu'elle parvient à juguler les infections produites par le staphylocoque, alors qu'en pareil cas les sulfamidés échouent le plus souvent ou donnent des résultats non satisfaisants. De plus, l'efficacité de la pénicilline sur des infections sulfamidorésistantes produites par les coques n'est pas négligeable, ainsi que l'ont démontré les essais pratiques dans les cas de gonorrhée chimiorésistante. En revanche, pour des maladies infectieuses telles que la pneumonie et la méningite, pour le traitement desquelles les sulfamidés font merveille, les expériences cliniques faites avec la pénicilline ne sont pas encore très étendues. Cela s'explique peut-être par le fait que le traitement au moyen des sulfamidés reste au premier plan et qu'il n'y a aucune raison d'appliquer la pénicilline quand des méthodes plus simples donnent des résultats aussi satisfaisants. La pénicilline n'est pas une substance chimiothérapique possédant un effet général ; elle n'agit que sur un certain nombre de germes qui ont été qualifiés de « sensibles » à l'égard de la pénicilline. Appliquée par injections intraveineuses ou intramusculaires, la pénicilline s'est révélée, dans le traitement des blessures de guerre, comme étant le meilleur bactériostatique. Malheureusement la pénicilline ne peut être administrée ni *per os*, ni par voie rectale, puisque les ferments de l'intestin et le suc gastrique rendent inactif ou détruisent le produit efficace. A cet égard, la médication sulfamidée paraît plus pratique grâce à la possibilité d'application *per os*. Il est donc à prévoir que malgré l'action excellente de la pénicilline, l'emploi des sulfamidés restera longtemps encore la thérapeutique de choix aussi bien dans les infections banales que dans le traitement de la pneumonie et de la méningite.

J. Thomann.